

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
Meurthe et Moselle

COMMUNE DE **VILLERS-LÈS-NANCY**

Arrondissement
NANCY

Effectif légal du conseil municipal
33

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Nombre de conseillers en exercice
33

L'an deux mille quatorze, le vingt huit du mois de mars à dix huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Villers-lès-Nancy.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. François WERNER	M. Gérard PALTZ	Mme Marie-Hélène CHIPOT
Mme Marie-Claude DELUCE	Mme Véronique PIERRON	M. Bertrand FOLTZ
M. Olivier AIRAUD	M. Stéphane KLOPP	M. Pascal JACQUEMIN
Mme Nathalie ENGEL	Mme Valérie RAMPONT	Mme Jacqueline HERMOUET-PAJOT
M. Alain CHARDON	M. Daniel LOMBARD	M. Michel CARD
Mme Annie LORRAIN	Mme Virginie CHARBONNET	Mme Marie-Christine MARNIER
M. Didier BÉGOUIN	M. Jean-Marc MISERT	M. Jean-Michel KOBUTA
Mme Sandrine CHONÉ	Mme Annie MICHENON	Mme Sylvie MANGEON
M. Michel SCHWEITZER	M. Jean-François TRASSART	Mme Maryse GUÉRY
Mme Christine FLÉCHON-PAGLIA	Mme Sonia MÉBARKI	
Mme Gisèle IDOUX	M. Laurent MATHIEU	

Absents : M. Laki SOLA (excusé), M. Cyrille PERROT (excusé)

Pouvoirs : M. Laki SOLA qui donne procuration de vote à M. Alain CHARDON
M. Cyrille PERROT qui donne procuration de vote à M. Pascal JACQUEMIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405788-20140328-28032014-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2014
Publication : 28/03/2014

1) Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal JACQUEMIN, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions

Madame Sonia MÉBARKI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2) Élection du Maire

2.1. Présidence de l'assemblée

La plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 31 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame Gisèle IDOUX, Madame Christine FLÉCHON-PAGLIA, Madame Sandrine CHONÉ, Madame Sonia MÉBARKI.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.** Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 8
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 25
- e. Majorité absolue 13

Prénom NOM des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
François WERNER	25	Vingt cinq

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur François WERNER a été proclamé maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405788-20140328-28032014-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2014
Publication : 28/03/2014

3) Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur François WERNER élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit neuf adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de neuf adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à neuf le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de trois minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	8
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	25
e. Majorité absolue	13

Prénom NOM du candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain CHARDON	25	Vingt cinq

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Alain CHARDON. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405788-20140328-28032014-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2014
Publication : 28/03/2014

4) Observations et réclamations

·NÉ·ANT·

5) Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt huit mars à 18 heures 35 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, la conseillère municipale la plus âgée, les assesseurs et le secrétaire.

Fait à Villers-lès-Nancy le 28 mars 2014.



Le Maire
François WERNER

La conseillère municipale la plus âgée
Jacqueline HERMOUET-PAJOT

Hermow, P.

Le secrétaire
Sonia MÉBARKI



Les assesseurs

Mme Gisèle IDOUX

House

Mme Christine FLÉCHON-PAGLIA

7

Mme Sonia MÉBARKI

Levi

Mme Sandrine CHONÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405788-20140328-28032014-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2014
Publication : 28/03/2014

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
M.	WERNER François	03.03.1963	Maire	3316
M.	CHARDON Alain	01.06.1958	Premier adjoint	"
Mme	DELUCE Marie-Claude	05.08.1950	Deuxième adjointe	"
M.	AIRAUD Olivier	03.07.1969	Troisième adjoint	"
Mme	CHONÉ Sandrine	09.11.1983	Quatrième adjointe	"
M.	BÉGOUIN Didier	27.12.1956	Cinquième adjoint	"
Mme	FLÉCHON-PAGLIA Christine	24.02.1946	Sixième adjointe	"
M.	SCHWEITZER Michel	17.01.1948	Septième adjoint	"
Mme	IDOUX Gisèle	26.10.1942	Huitième adjointe	"
M.	PALTZ Gérard	26.04.1952	Neuvième adjoint	"
Mme	LORRAIN Annie	12.11.1947	Conseillère municipale	"
Mme	MICHENON Annie	29.12.1947	Conseillère municipale	"
M.	LOMBARD Daniel	13.03.1955	Conseiller municipal	"
Mme	PIERRON Véronique	18.05.1955	Conseillère municipale	"
Mme	CHIPOT Marie-Hélène	03.07.1955	Conseillère municipale	"
M.	TRASSART Jean-François	23.03.1959	Conseiller municipal	"
M.	MATHIEU Laurent	07.03.1960	Conseiller municipal	"
Mme	CHARBONNET Virginie	23.11.1960	Conseillère municipale	"
M.	MISERT Jean-Marc	12.09.1966	Conseiller municipal	"
Mme	RAMPONT Valérie	12.10.1970	Conseillère municipale	"
M.	FOLTZ Bertrand	04.02.1972	Conseiller municipal	"
Mme	ENGEL Nathalie	10.02.1973	Conseillère municipale	"
M.	KLOPP Stéphane	01.08.1977	Conseiller municipal	"
M.	SOLA Laki	17.07.1986	Conseiller municipal	"
Mme	MÉBARKI Sonia	10.01.1991	Conseillère municipale	"
Mme	HERMOUET-PAJOT Jacqueline	23.10.1939	Conseillère municipale	3258
M.	CARD Michel	31.08.1946	Conseiller municipal	"
M.	JACQUEMIN Pascal	12.09.1949	Conseiller municipal	"
Mme	MARNIER Marie-Christine	20.11.1949	Conseillère municipale	"
Mme	GUÉRY Maryse	21.01.1950	Conseillère municipale	"
Mme	MANGEON Sylvie	06.12.1951	Conseillère municipale	"
M.	PERROT Cyrille	22.02.1959	Conseiller municipal	"
M.	KOBUTA Jean-Michel	31.05.1963	Conseiller municipal	"

Fait à Villers-lès-Nancy, le 28 mars 2014.

Le maire

La conseillère municipale la plus âgée

Les assesseurs

Le secrétaire

